

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2021

Le 9 février 2021, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 février 2021, s'est réuni à 18h30 à huis clos à la salle Aigue Flore en mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

<i>Conseillers en exercice :</i>	15
<i>Conseillers présents :</i>	12
<i>Pouvoirs :</i>	1

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DAÏ PRA Antoine, DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, LESOURD Monique, MENDES Frédérique, PHELIPPOT Samuel, RATEAU Lionel, ROCHET Muriel et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Madame DUCLOS Patricia (pouvoir à DI BERNARDO Maryse) et Messieurs DA COSTA Alberto (excusé) et GOULAY Joël (excusé).

Monsieur Charles DÉCALOGNE a été élu secrétaire de séance.

Communication préalable

• Fonds de concours GPS&O – Menuiseries école et mairie

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TAILLARD durant les vacances de Noël. Outre l'aspect esthétique, Madame la maire indique qu'elle a ressenti immédiatement l'amélioration thermique de son bureau.

• Mairie et école « les 3 Tilleuls » - Raccordement à la fibre optique avec téléphonie fixe

Après la mairie début 2020, l'école est raccordée à la fibre, également via K-net.

La téléphonie de la mairie (avec installation d'un mini-standard) et de l'école est en cours de bascule. Des travaux de câblage électrique et de réseau informatique ont été réalisés en mairie, des travaux identiques seront nécessaires à l'école.

• Collège Benjamin Franklin d'Épône :

Depuis plusieurs années, le collège est à saturation : d'une capacité initiale de 600 élèves, il en accueille cette année 647 grâce à 4 classes en préfabriqué installés dans la cour. Les projections pour la rentrée 2021/2022 et les suivantes font apparaître des effectifs à 740 pour la rentrée 2023 au vu des projets de constructions sur Épône et Mézières-sur-Seine. Le problème concerne également l'accueil au niveau du réfectoire, compliqué encore par le protocole sanitaire Covid-19.

Dans l'attente d'un agrandissement pérenne ou d'une reconstruction du collège, solution a priori privilégiée par le Département, les 34 élèves de CM2 de l'école Louis Pasteur (quartier épônois d'Elisabethville) seraient affectés au Collège Arthur Rimbaud d'Aubergenville au lieu du Collège Benjamin Franklin d'Épône dès la rentrée scolaire 2021.

Dans ce contexte, le collectif « Stop à la sectorisation qui exclut nos enfants du collège d'Épône » regroupant les parents d'élèves d'Elisabethville s'est constitué pour s'opposer à cette déssectorisation et pour participer à la réflexion en cours.

D'après les études du Département, le déménagement des élèves d'Elisabethville permettrait ainsi, « au bout de quatre ans », de retrouver une jauge « entre 585 et 630 ». Si tel est le cas, seules cinq ou six promotions de CM2 des élèves d'Elisabethville seraient amenées à changer de secteur, le temps des travaux, pendant que les autres collégiens seraient accueillis dans des locaux temporaires dont l'implantation n'est pas encore définie.

JAC
CD LM
AD
FXA NR
FD
CB
Conseil municipal du 9 février 2021 - 1/6

Madame le maire tient à en informer le conseil car les discussions en cours ont fait état de l'éventualité d'envoyer non pas les élèves d'Elisabethville mais ceux de La Falaise (environ 26 collégiens) à Aubergenville. Même si cette proposition n'a pas été retenue, elle restera vigilante.

Monsieur RATEAU indique qu'il en a effectivement entendu parler.

Monsieur DÉCALOGNE signale que l'histoire semble se répéter : dans les années 80, les collégiens étaient accueillis dans des préfabriqués dans l'attente de la construction de l'actuel collège d'Épône.

- Projet d'aire de jeux

Un plan du projet est remis à chaque conseiller(ère) présent(e), il comprend :

- ▶ Des jeux pour enfants de 2 à 12 ans
- ▶ Un mini-stade pour les 4 à 74 ans
- ▶ Un pumptrack (piste en enrobé composée de séries de bosses et de virages sur s'adresse à un grand nombre de pratiques : rollers, skateboard, trottinettes, draisienne, VTT...)
- ▶ 2 terrains de pétanque
- ▶ Un espace réservé aux arbres de naissance
- ▶ Un espace pour l'organisation de manifestations communales
- ▶ Un cheminement jusqu'à la Mauldre,
- ▶ Tables, chaises...
- ▶ Parc à vélos, clôture et accès dédié pour la parcelle

Il conviendra de vérifier que des points d'eau et d'électricité seront prévus, principalement pour l'espace pour l'organisation de manifestations communales.

Madame le maire propose que chacun(e) étudie ce projet pour faire des suggestions lors de la prochaine séance du conseil.

- Opération « Centre de dépistage » du samedi 16 janvier 2021

La Région Île-de-France, en lien étroit avec la Croix-Rouge Française, le laboratoire Cerballiance, la société Juste à temps et AJAN a souhaité lancer une opération de dépistage COVID pour proposer aux Franciliens un accès facilité, gratuit et sans rendez-vous, aux tests PCR.

À La Falaise, pour cette opération, un centre de dépistage a été organisé à la salle Aigue Flore et géré par les équipes de la Croix-Rouge et le laboratoire Cerballiance. 35 personnes sont venues se faire dépister avec un affluence plus forte le matin. Si cette participation semble faible, c'est en fait une réussite au regard des autres communes, qui plus est avec la neige tombée dans la nuit.

- Eglise de la Nativité de la Vierge

Père Damien WARNAN a adressé un courrier pour signaler le sol glissant de l'église et demander d'y remédier car il y a déjà eu des chutes.

Considérant que le problème d'humidité des sols est structurel (pavage à même la terre « d'époque », sans dalle qui permet d'éviter les remontées capillaires), il a été décidé d'acheter des tapis coco pour recouvrir l'allée centrale de l'église lors des cérémonies.

1. Compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

JTC



LM
CD

AD
FXA
CB
FM

DR
MB3

2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Le contrôle de légalité effectué sur la délibération n°839/2020 relative à l'autorisation budgétaire spéciale appelle l'observation suivante : « les restes à réaliser sont pris en compte dans le calcul du quart des crédits ouverts au budget 2020. L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il faut entendre par crédits ouverts, les crédits nouveaux votés au budget de l'année. Ainsi, doivent être exclus, les restes à réaliser (RAR) le report D001 ainsi que les dépenses imprévues. »

Les dépenses « nouvelles » du budget 2020 s'élèvent à 68 692 € et la limite de l'autorisation est donc de 17 173 € au lieu de 24 293 €.

Cette nouvelle délibération "annule et remplace pour erreur matérielle" la délibération n°839/2020 du 1^{er} décembre 2020.

Délibération n° MD 843/2021 adoptée à l'unanimité.

3. Convention du relais assistantes maternelles avec Mézières-sur-Seine

La précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020, il convient d'autoriser la nouvelle convention définissant le fonctionnement et l'organisation du Relais Assistantes Maternelles de Mézières-sur-Seine fréquentée par les assistantes maternelles de La Falaise.

Cette convention prévoit une participation de 1 485 € pour 2021. Ce montant forfaitaire est fixé au regard des charges notifiées dans le compte de résultat CAF du relais à hauteur de 50%, la participation de Mézières et la prestation CAF déduites.

Une nouvelle convention sera proposée pour 2022, tenant compte du développement du RAM, notamment en terme de mobilité du service, et des frais liés à ses nouveaux locaux.

Délibération n° MD 844/2021 adoptée à l'unanimité.

4. Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) – Convention avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Pour répondre aux obligations légales (article 62 de la loi « Elan » du 23 novembre 2018 relative à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme engagées par l'Etat), la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise propose à l'ensemble des communes membres une offre de service mutualisé afin de disposer du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) qui le souhaiteraient et destiné à leurs administrés, aux notaires, aux professionnels de l'habitat et de la construction.

Le début de la première phase consiste en une expérimentation auprès de quatorze communes pionnières, dont La Falaise, destiné à tester les fonctionnalités du GNAU avec les professionnels (notaires et géomètres-experts) sur les demandes de certificats d'urbanisme (a et b), de renseignements d'urbanisme et de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) préalablement à une mise en œuvre généralisée auprès des autres communes de la communauté urbaine.

La seconde phase concernera les autres autorisations d'urbanisme qui s'ajouteront à celles déjà opérationnelles.

Dans ce contexte, une convention doit intervenir entre la commune et la CU GPS&O pour définir les conditions de mise à disposition d'un téléservice mutualisé. Les frais d'investissement liés à ce téléservice sont pris en charge par la CU GPS&O, les frais de fonctionnement seront facturés à la commune sur la base de 0,30 € par habitant et par an.

Les dossiers « papier » seront toujours possibles. La réglementation reste la même en terme de délais.

Délibération n° MD 845/2021 adoptée à l'unanimité. JTC

Handwritten signatures and initials: LIM, FXA, CB, su, NR, AD, and others.

5. Convention d'adhésion au groupement de commandes pour les contrats d'assurance Cyber Risques du CIG Grande Couronne Région Ile de France

Le CIG propose aux collectivités de son ressort de participer à un groupement de commandes pour leur contrat d'assurance Cyber Risques. Celui-ci permet aux collectivités de souscrire une assurance afin de se prémunir contre les risques liés aux atteintes à leur système d'information.

Les cyber-risques sont les conséquences des attaques sur les systèmes d'information qui peuvent se matérialiser par le vol ou la destruction de données, ou prendre la forme du piratage d'un site officiel en diffusant des messages sans lien avec l'autorité publique, et ainsi atteindre l'image des institutions.

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen 2016/679 (relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel) est applicable. Il renforce les obligations de l'ensemble des acteurs publics, comme la notification aux victimes des fuites d'informations, ce qui en plus de la réparation des systèmes informatiques, engendre des coûts financiers.

Exemples de cyber-attaques sur des collectivités

- Une collectivité du sud de la France a fait l'objet d'une cyber-attaque en mars dernier, sous la forme d'un blocage du système accompagné d'une demande de rançon. Cette cyber-attaque a connu un rebondissement en septembre dernier, les pirates informatiques ayant fait fuiter sur le web deux archives de données volées.
- En février dernier une région de l'est a fait l'objet d'une cyber-attaque. Un logiciel malveillant a notamment privé les élus et les agents de leur messagerie professionnelle, de documents sur les serveurs communs de la région et des logiciels internes de la collectivité.
- En juillet un conseil départemental a été paralysé par une cyberattaque qui a mis tous les systèmes d'information (mails, réseaux, plateforme...) hors service.
- Début septembre les infrastructures informatiques d'une métropole de l'est ont fait l'objet d'une cyber-attaque. Cette cyber-attaque a pris la forme de logiciels malveillants, inclus dans des mails, qui se sont alors propagés au sein des réseaux informatiques. Des données de la collectivité ainsi que d'autres informations, notamment les carnets d'adresses électroniques des agents des collectivités ont été volés, de même que des documents présents dans les courriels et boîtes mails.
- Les cyber-attaques ont augmenté avec la crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de covid19, les hôpitaux se sont notamment retrouvés en première ligne. Pour exemple, en mars dernier, en plein confinement plusieurs hôpitaux d'une même région ont fait l'objet d'une cyber-attaque qui a pris la forme d'une attaque par déni de service. Cette forme de cyber-attaque a pour but de rendre indisponible un serveur.

Faisant suite à la question de Monsieur ANDRÉ, il n'y a aucun coût financier à ce stade. Une fois l'appel d'offres attribué par le CIG Grande Couronne de la Région Ile de France, le conseil sera consulté pour savoir s'il souhaite adhérer à cette assurance selon les modalités qui seront alors fixées.

Délibération n° MD 846/2021 adoptée à l'unanimité.

6. Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et ses communes membres

Conformément à l'article L. 5211-11-2 du CGCT, un avis des conseils municipaux des communes membres doit être sollicité et rendu dans un délai de deux mois après sa transmission, soit avant le 15 février 2021.

Madame le maire explique que ce pacte, joint à la convocation, reprend les demandes des élus. Elle souligne qu'avec la nouvelle mandature le dialogue est plus ouvert.

Monsieur ANDRÉ, confirme cette impression dans le cadre du travail de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui retravaille sur les transferts de compétence après avoir constaté une différence entre les estimations et les dépenses réelles plus importantes (avec un impact sur les attributions de compensation à venir).

Monsieur PHELIPPOT regrette un manque d'information de la CU GPS&O sur le fait qu'un conseiller ne peut participer qu'à une seule commission. Monsieur RATEAU rejoint le sentiment de Monsieur PHELIPPOT.

Délibération n° MD 847/2021 adoptée à la majorité (2 abstentions).

JMC
LM FXA
CD
CB FN
MDS AD
NR

7. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le plan de relance comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif, et ainsi, assurer la continuité pédagogique et administrative. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires prévoit 105 M€ d'aide de l'État aux communes et à leurs groupements.

Nos travaux et investissements prévus à l'école semble correspondre aux critères « réseau informatique dans les écoles » et « protection des accès internet pour les enfants » en ce qui concerne :

- Travaux raccordement fibre K-net : 0,00 €
- Travaux de câblage Raoul : 6 242,00 € HT
- PC portable Isabelle via UGAP : 276,69 € HT
- Serveur Amoncecole : 748,90 € HT

Cet appel à projet peut aussi comporter un nouvel équipement TNI (Tableau Numérique Interactif) pour équiper la 2^{ème} classe d'élémentaire. Considérant les économies réalisées du fait de la Covid-19, l'école n'a pas pu organiser de sorties scolaires ni aller à la piscine depuis mars 2020, le conseil demande qu'une étude globale soit établie incluant notamment un nouveau TNI pour bénéficier au maximum du plan de relance (demande à déposer pour le 31 mars 2021).

Affaire reportée.

Questions diverses :

Eclairage public

Madame SONGEUR demande s'il ne serait pas possible de faire des économies d'énergie en éteignant l'éclairage public sur une place horaire à déterminer. Cette compétence revient à la CU GPS&O qui a lancé un appel d'offres prévoyant des ampoules basse consommation. Une baisse de l'intensité lumineuse semble privilégiée plutôt que l'extinction de l'éclairage dont certains craignent que cela favorise les cambriolages.

Ramassage des déchets

Madame SONGEUR demande également si l'opération sera renouvelée cette année car elle a constaté que les chemins étaient de nouveau sales. En l'état actuel de la situation sanitaire, ce n'est pas envisagé.

Relations chasseurs/promeneurs

Depuis quelques temps, la mairie reçoit des plaintes vis-à-vis de la chasse de la part :

- ▶ De promeneurs à qui des chasseurs interdisent de se promener dans la forêt
- ▶ De riverains qui reçoivent des plombs jusque sur leur terrasse.

Monsieur PHELIPPOT indique qu'il a reçu dans sa boîte aux lettres une revue « Chasse, cœur de biodiversité », éditée par la Fédération Nationale des Chasseurs. Il s'agit d'un manifeste « dont l'ambition est de montrer les chasseurs tels qu'ils sont, en toute transparence, acteurs de leur passion au service d'une biodiversité durable et d'une ruralité vivante. » (disponible sur <https://www.chasseurdefrance.com/actualites/la-fnc-edite-un-manifeste-pour-la-chasse-coeur-de-biodiversite>)

Article sur le Domaine de La Falaise

Un article de plusieurs pages, très complet, sur l'histoire du château de La Falaise et de son parc a été écrit par Madame Mona GRISOLET, ancienne habitante de La Falaise. Il a été édité dans la revue annuelle « Chroniques du Pays de Mauldre, Maule et les environs » n° 47-2020 de l'ACIME ((Association Culturelle pour l'Information de Maule et des Environs).

La revue annuelle « Chroniques du Pays de Mauldre, Maule et les environs » peut être commandée pour 10 € sur le site de l'ACIME (acime.free.fr) en attendant la réouverture du musée de Maule ou du café « Thé l'Artiste » (rue St Vincent à Maule). Cette revue contient d'autres articles sur l'histoire des communes de la vallée de la Mauldre.

Sur la suggestion de Madame GRISOLET, cet article est également disponible sur le site internet communal.

Vente du Domaine de La Falaise

Monsieur PHELIPPOT demande où en est le projet d'acquisition comprenant une maison de retraite, quelques villas et la restauration du château.

Madame le maire explique que c'est le statu quo, l'entrepreneur n'a pas encore eu de retour concernant la possibilité de programmer une maison de retraite à La Falaise. Elle indique que si cette maison de retraite n'obtient pas l'aval de l'Agence Régionale de Santé et du Département, l'ensemble du projet tombe à l'eau.

Monsieur RATEAU demande si l'on peut intervenir auprès de la ville de Puteaux pour refaire couler l'eau de source dans le Béliet rue du Bec de Géline. Monsieur COUTREAU explique qu'il y a un regard accessible mais que l'arrivée est trop souvent encombrée.

Personnel communal

Madame le maire indique que l'équipe technique est réduite à un seul adjoint technique, Monsieur THORAVAL, depuis que Monsieur MERCIER est parti à la retraite au 1^{er} février 2021. Avec l'accord de Monsieur THORAVAL, un remplacement à l'identique n'est pas envisagé pour le moment, un partage d'agent est à réfléchir avec Nézel ou la CU GPS&O.

Elle rappelle également que le secrétariat et l'accueil sont assurés par Madame BARGAT-PAIS en l'absence de Mme DALENCOURT en congé parental, pour le moment jusqu'au 31 août 2021.

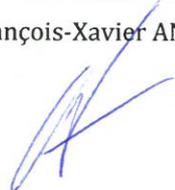
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Charles DECALOGNE
~~Frédérique MENDES~~

François-Xavier ANDRÉ


Corinne BLONDEAU


Jean-Marie COUTREAU


Antoine DAÏ PRA

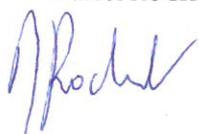

~~Frédérique MENDES~~
Charles DECALOGNE


Monique LESOURD


Frédérique MENDES


Samuel PHELIPPOT

Lionel RATEAU

Muriel ROCHET


Sylvie SONGEUR
